

SOMMAIRE

Edito

- **Vie associative : Assemblée Générale**
- **Vie Pratique : Code de la route, fichier sur les armes**
- **De Vous à Nous : Alertes abusives des maires, livre...**

Edito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

Ces derniers mois ont été éprouvants pour tous, sédentaires et Voyageurs, face au Covid-19. Tous ont ressenti l'angoisse d'une contagion difficilement maîtrisée, ont entendu des informations de toute nature qui amenuisaient leur capital confiance, ont dû appliquer de strictes mesures réglementaires d'exception attentatoires aux droits individuels, ont cessé de travailler normalement du jour au lendemain, ont vu leurs ressources s'épuiser ou cesser... Néanmoins, **chaque Voyageur a pu se sentir**, en dépit des aides annoncées par les pouvoirs publics, **exclu du fait d'une certaine invisibilité de ce qu'il représente** pour ces mêmes pouvoirs publics... C'est une des leçons qu'il retiendra de cette triste période... Alors, d'où qu'elles viennent, elles sont oubliées les aides ponctuelles qui les ont soulagés, tout comme les gestes qui ont spontanément organisé la solidarité ici et là. Restera au final le souvenir de l'absence de ceux qui sont en général omniprésents dans la vie du Voyageur - les gestionnaires, les élus des collectivités, les forces de l'ordre - mais aussi de ceux, comme les services de santé, qu'on aurait souhaité voir... Le rendez-vous a une fois encore été manqué, ou partiellement et pas partout.

Car l'invisibilité est souvent telle que l'inertie des pouvoirs publics laisse place aux pratiques d'exclusion. Très tôt pourtant dans cette crise, l'ANGVC s'est mobilisée pour faire remonter les difficultés d'application des mesures adoptées et les questions pour l'avenir. Heureusement qu'il existe un secteur associatif mobilisé, solidement organisé, qui s'est imposé, comme jamais, comme l'interlocuteur indispensable des pouvoirs publics dans de nombreux départements ! Malheureusement pas partout et pas de façon homogène non plus, chacune faisant avec ses moyens ! Autre leçon : sans les associations, les Voyageurs auraient encore plus mal traversé la crise.

COVID-19, l'ANGVC se met à la visioconférence !



Mais rien n'est fini pour autant. En premier lieu la pandémie du Covid-19 est toujours là, présente, qui menace toujours... et tant de difficultés pointent à l'horizon du déconfinement. D'un autre côté, on s'interroge sur la reprise fragile du travail et des activités, quand elle n'est pas contrariée par des mesures discriminatoires comme l'interdiction des marchés aux commerçants passagers, qui dépend de la santé d'une économie ébranlée comme rarement. Mais aussi sur la **gestion des dettes** des stationnements et des consommations de fluides sur les aires - l'ANGVC revendique à la fois **un report pour tous et un échelonnement individualisé à partir du 1er octobre** - et sur les échéances des crédits et des assurances des véhicules et des campings. L'itinérance des groupes familiaux demeure épineuse quand les aires de grand passage restent fermées par crainte, non fondée, du non respect des mesures-barrières. Enfin subsiste l'omniprésente question des préjugés qui se nourrissent de tout incident réel ou supposé, notamment en période de crise, pour stigmatiser les Voyageurs ...

Toutefois, sans bruit, plusieurs initiatives plus positives ont également permis de vivre ensemble face au Covid-19. A La Motte, dans le Var, où la maire s'est insurgée contre une « cabale », aux forts relents de préjugés, organisée contre un groupe familial installé là pour son confinement. Ou à Annemasse en Haute-Savoie lorsque l'organisation « Médecins sans frontières » s'est rendue sur l'aire surpeuplée en proie à une suspicion de cas de maladie pour y faire de la prévention. Combien d'autres gestes empreints d'humanité, petits ou grands, resteront inconnus ?

Plus que jamais l'ANGVC doit se sentir forte et nombreuse pour représenter les Voyageurs. Plus que jamais l'ANGVC doit démontrer sa capacité à défendre les droits des Voyageurs. Elle ne le pourra qu'avec leur aide et avec celle de tous ses adhérents ! ■

ADHESIONS

Nous appelons chacun à **se mobiliser individuellement** pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous.

Si chaque adhérent «recrute» un nouvel adhérent, cela doublera nos rangs.

Il ne reste que quelques semaines pour **AGIR !**
Merci à vous.

LE NOUVEAU CA

Il se compose de **20 membres** : Y. BANNIER, F. BEAUTOUR, V. BEDON, M. DEBART, N. DEBART, S. DEBART, T. DEBART, R. DELERIA, P. DERIEUX, S. DUBOIS, E. FREYER, M. GRIEL, A. JANUEL, A. LUZY, F. MONNEVEUX, P. PERIO, Y. PERRON, M. WINTERSTEIN, S. WINTERSTEIN et M. ZANKO

LE BUREAU EXECUTIF

- Nelly DEBART, Présidente
- Yvan BANNIER, Vice-président
- Philippe DERIEUX, Trésorier
- Sasha ZANKO, Secrétaire
- Tony DEBART, Trésorier suppléant
- Ernest FREYER, Secrétaire suppléant

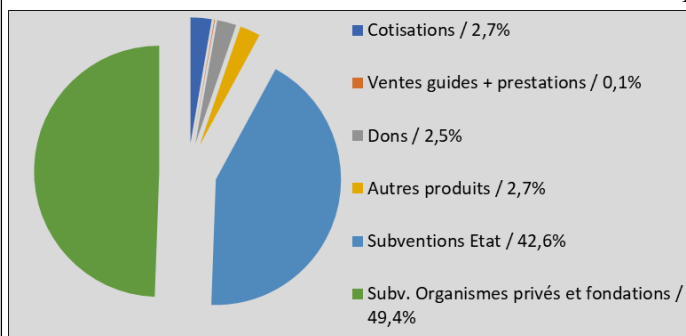
VIE ASSOCIATIVE

APPLI « ANGVC - Aires d'accueil » - Décidemment, pas de chance ! L'application a été réparée sur le serveur mais, pendant l'interruption pour cause de piratage, Google nous a rayés de son catalogue. Pour y figurer à nouveau, il a fallu procéder à des aménagements techniques... Il vous faut donc supprimer l'application de votre appareil et la télécharger à nouveau pour avoir accès aux informations **VOUS POURREZ ALORS A NOUVEAU UTILISER L'APPLICATION !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION - En raison du confinement, le gouvernement a autorisé par décret l'organisation des instances associatives par visioconférence ou audioconférence. Ainsi un Conseil d'administration s'est tenu le 21 mai afin de préparer l'Assemblée Nationale. *Il a notamment décidé d'inscrire dans le règlement intérieur de l'association la possibilité de réunir régulièrement le Conseil d'administration et le Bureau exécutif au moyen de visioconférence et/ou audioconférence.*

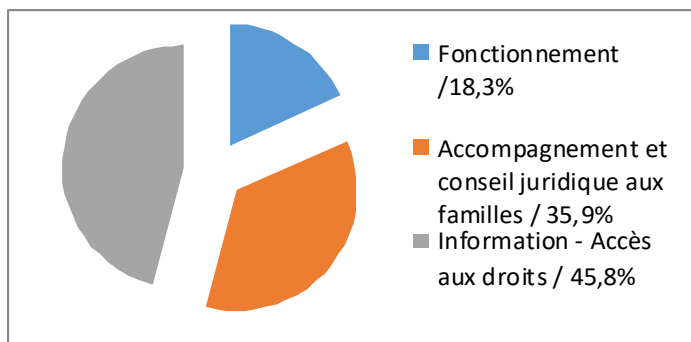
ASSEMBLEE GENERALE

Réunie en audioconférence le 22 mai, l'Assemblée générale a pu valider ses décisions après avoir atteint le quorum requis. La Présidente, Nelly DEBART a lu le rapport moral (lire en p.4) et le trésorier, Tony DEBART, a présenté le compte-rendu financier de l'année 2019. Tous deux ont été approuvés.



Au-delà des données chiffrées, le Délégué Général s'est également attaché à présenter la répartition des ressources en fonction de leur nature (cf. ci-contre) et la ventilation des dépenses au regard des missions essentielles de l'association (cf. ci-dessous).

Plusieurs questions et remarques ont porté sur la période de confinement et les difficultés rencontrées en matière sanitaire et sur les conséquences sociales de l'arrêt des activités. Le Délégué Général rappelle que l'association est à l'origine de deux courriers collectifs au Premier Ministre, à la DIHAL et à la Commission nationale afin de les alerter et leur proposer des pistes d'action. Une discussion a suivi les présentations formelles statutaires de la Présidente et du Trésorier, portant notamment sur les difficultés de l'ANGVC à retrouver un niveau d'adhérents satisfaisant pour s'estimer représentative des Voyageurs et sur la présence de l'association dans les territoires. Il a été relevé l'ampleur de ce qui a été accompli par l'association et qu'il est essentiel de le faire connaître. Cela pourrait être notamment réalisé par l'organisation de rencontres en région pour attirer les Voyageurs.



Enfin, il a élu de nouveaux administrateurs (voir ci-contre). A noter, que l'Aumônier national, Vincent BEDON, participait pour la première fois depuis sa nomination à notre assemblée.

VIE PRATIQUE



NOUVELLES SANCTIONS ET CODE DE LA ROUTE

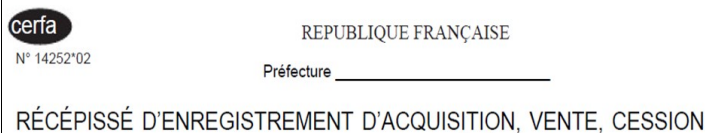
Depuis le 22 mai, si vous commettez une infraction routière (vitesse, croisement, dépassement, intersection et priorités de passage) et que vous téléphonez au volant en même temps, vous risquez de perdre votre permis pendant 6 mois. De plus, les conducteurs en récidive d'infraction de conduite en état alcoolique ne pourront conduire qu'un véhicule équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), avec un suivi médico-psychologique pendant une durée maximale portée à un an lorsque cette mesure est une

alternative à la suspension du permis de conduire. Enfin, à la suite d'une plainte pour agression physique ou verbale envers un inspecteur du permis de conduire, un candidat peut se voir interdire de se présenter à l'examen du permis de conduire par le préfet du département du lieu de l'infraction.

NOUVEAU FICHIER -

En application d'une directive européenne de 2017, le ministère de l'intérieur mettra en œuvre

un **fichier de données** à caractère personnel dénommé « Système d'Information sur les Armes » (SIA) ayant pour objet principal d'**assurer la traçabilité des armes à feu** portatives et des éléments de ces armes sur le territoire. Le traitement a également pour finalités la gestion et le suivi des titres de détention, de port et de commerce d'armes, munitions et leurs éléments délivrés par l'autorité administrative ainsi que la dématérialisation des formalités administratives relatives aux armes pour les usagers.



DE VOUS A NOUS...



ARNAQUE A L'IMMATRICULATION DE RCS ? - La Direction départementale de la Protection des populations de Paris rapporte que de très nombreux professionnels ayant récemment créé leur société, ont reçu **un courrier intitulé "formulaire d'enregistrement" envoyé par la Chambre Nationale du Registre du Commerce et des Sociétés (CN RCS)**. Celle-ci est une société commerciale qui n'a aucun lien avec le Registre des Commerces et des Sociétés et **qui n'agit pas dans le cadre d'une délégation de service public**. En effet, bien qu'elle utilise plusieurs caractéristiques propres aux courriers officiels envoyés par les organismes d'Etat (utilisation des couleurs bleu-

blanc-rouge, du logo Cerfa ou encore de termes administratifs), elle agit pour son propre compte. Le **paiement demandé pour ses services n'a aucun caractère obligatoire**.

VIGILANCES ABUSIVES - Le 11 mai dernier, l'ANGVC a écrit au maire de Voise-non (77) et déposé une plainte au Procureur de la République de Melun, qui ne veut pas poursuivre, contre un courrier, diffusé sur le compte Twitter de la mairie, appelant à la vigilance de ses administrés contre la « *susceptible arrivée de 7 caravanes* » à laquelle il était **opposé par principe**. De même à Beaupont (01), où l'association a réagi à un courrier de la mairie du 23 mai appelant à la vigilance contre des Voyageurs qui auraient annoncé vouloir faire du démarchage !

A LIRE - Au centre de l'actualité internationale, les violences policières touchent également parfois les Voyageurs... La mort d'Angelo Garand en 2017 est symptomatique de la difficulté des proches des victimes à obtenir la tenue d'un procès équitable des auteurs présumés parce qu'ils appartiennent aux forces de l'ordre. Le sociologue Didier Fassin, nous livre une contre-enquête remarquable et méthodologiquement rigoureuse qui interroge vérité et mensonge. *Mort d'un voyageur. Une contre-enquête*, Ed. du Seuil, 2020

RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er novembre au 31 mars.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.

ASSEMBLEE GENERALE - RAPPORT MORAL de Nelly DEBART, la Présidente (Extraits)

... / ... Je veux d'abord avoir une pensée très spéciale pour toutes les victimes de ce virus qui nous isole depuis plusieurs semaines, en particulier pour les Voyageurs qui sont dans la douleur et la tristesse du décès d'un ou plusieurs proches... / ...

... / ... **Puisque c'est le moment de revenir sur l'année 2019, je la caractériserai comme une année sombre...** Comment qualifier sinon la décision du Conseil constitutionnel du 27 septembre ? Que penser des arrêts du 4 juillet et du 28 novembre de la Cour de cassation quant au droit de l'expulsion, ou de la loi Engagement et Proximité qui confère aux élus de nouveaux pouvoirs de police ?

Que disent les deux arrêts cités ? Simplement que le droit de propriété s'impose de façon absolue devant l'ingérence dans le droit au respect du domicile protégé par l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Autrement dit, les considérations relatives à la protection de la vie privée et familiale, qui avaient fondé l'arrêt Winterstein du 17 octobre 2013 sont caduques ! Par conséquent, **tout propriétaire qui réclamerait le droit de jouir de son bien sera entendu de fait par la justice**, quelles que soient les circonstances.

Nous avons beaucoup écrit et réagi l'an dernier sur la loi du 7 novembre 2018 qui avait modifié la loi du 5 juillet 2000... La conséquence fût le dépôt d'un recours au Conseil d'Etat par plusieurs associations contre un décret d'application de cette dernière. Ce qui permit à l'avocat des associations de déposer une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) contre l'article 9 de la loi Besson. Nous avons longuement communiqué en 2019 sur les enjeux de cette procédure, notamment dans notre bulletin de liaison, et nous avons apporté nos suggestions et remarques au dossier monté par l'avocat. Hélas, **l'avis du Conseil constitutionnel du 27 septembre a brisé net tous nos espoirs** de remettre à plat le volet répressif contre les stationnements illicites. **Ce fût ressenti comme une gifle... dont la violence n'eût d'égale que l'intensité de nos attentes.**

Enfin, le gouvernement a fait une concession de taille aux maires en leur permettant, en cas d'installation ou de construction sans autorisation sur un terrain, d'infliger des astreintes administratives vertigineuses sans passer par un juge et, s'ils le souhaitent, d'engager en plus des poursuites pénales pour délit d'urbanisme. Tel est le contenu de l'article 14 du projet de loi « pour l'Engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique » qui a été promulguée le 27 décembre. Bien entendu, **l'ANGVC s'est mobilisée contre ces dispositions**, agissant de façon collective aux côtés d'une cinquantaine d'organisations. En vain, tant les vents portant les parlementaires étaient contraires à ceux de la société civile...

Les circonstances souvent atténuantes que nous connaissons des situations de terrain auraient certainement mieux mérité que ces mesures répressives qui s'additionnent les unes aux autres... Néanmoins, à y regarder de plus près, l'avis sur la QPC par exemple ne changera rien aux pratiques contre lesquelles nous défendons au quotidien les familles qui nous sollicitent. Ce qui va probablement changer à terme c'est la nécessité de recourir systématiquement au juge pour toutes les décisions qui s'abattront inexorablement sur elles. Une évolution qui porte le risque évident, selon nous, de voir les plus démunis devenir, faute de ressources et de moyens, encore plus isolés et exclus de la protection que la République est réputée leur accorder.

Doit-on en conclure pour autant que notre combat est inutile ? Non, bien entendu, même si les coups portés sont rudes, d'autres pistes sont toujours à explorer, notamment du côté des institutions de l'Europe, et d'autres batailles judiciaires sont toujours à gagner. **Nous voulons croire que chaque victoire, et il y en aura, est une victoire utile à tous !** C'est le sens de notre solidarité, celle que nous souhaitons cultiver à l'association.

Dans toute cette noirceur juridico-politique, je veux relever malgré tout une « embellie » qui est passée quasiment inaperçue en 2019. Je veux parler d'**une belle victoire de l'ANGVC** devant une Cour administrative d'appel contre un règlement intérieur qui consacre tout le bien fondé de sa vigilance dans laquelle elle s'est engagée il y a déjà plusieurs années. Peut-être aurions-nous fait plus, ou mieux, ou plus tôt avec un coup de pouce des Voyageurs, s'ils nous avaient communiqué des règlements en plus grand nombre ? Néanmoins, cette décision existe aujourd'hui, devenue incontournable pour toute collectivité soucieuse du respect du droit des personnes. Elle a d'autant plus d'intérêt qu'un nouveau décret publié fin décembre, relatif aux règlements intérieurs, s'inscrit dans les avancées que l'ANGVC a obtenues devant le juge... / ...

... / ... Je veux ajouter également que la Commission nationale consultative vit ses derniers jours de mandat sous la présidence de Dominique Raimbourg. Parce que j'ignore ce qu'elle deviendra, j'ai tout tenté pour en presser le calendrier afin de **faire aboutir au moins deux dossiers** importants que l'ANGVC avait souvent été la première, voire la seule, à mettre sur la table : la reconnaissance de la caravane comme logement et la réglementation des marchés. Sur le premier point, j'ai fait adopter par tous le principe qu'il soit inscrit comme travail prioritaire par la future commission. Sur le second point, nous avons pris du retard dans notre coordination avec les autres associations et on n'a pas pu défendre convenablement le sujet. Mais je n'en reste pas moins vigilante pour l'inscrire dans les axes de travail urgents de la prochaine Commission nationale... / ...

... / ... Voici donc également l'occasion pour moi de remercier tous nos bailleurs, publics et privés, et souligner la qualité de nos partenaires (... / ...) qui permettent des échanges de vues, des prises de position communes à l'adresse des pouvoirs publics. Je pourrais multiplier les exemples de tout ce qui enrichit et renforce nos actions grâce à eux. Je les remercie tous, car **la relation que nous partageons s'oppose à l'esprit de division**, si perceptible encore autour de nous, qui nuit au succès des combats présents et à venir de tous les Voyageurs. Je vous remercie. ■